

# Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2023

**Représentants de Club présents (présentiel, distantiel & procurationst )** : Serge BARRAGAT (Président de la Ligue) (Cdj Rando06 - 57, Team Alpi Mercantour 49, Aventures Soubeyrannes 25, Mikael SARRON (Briançon Escalade 259, ASPTT Gap 249, Fournel Argentière Club Escalade 159), Quentin POMINA (Club Escalade Jarlandin 113, BMC 220, Montagne à Pic 168), Ghislaine VETTARD (Excursionniste Toulonnais 126, Bloc n°Roc escalade 27, Gignac escalade 46), Jean RAVE (ASSA 347), Nicolas MOAN (Gums 138), José BOLO (ASPTT Digne 104, Club Escalade Vallée de l'Ubaye 140, Verticale Altitude 88), Stéphane DESTOUCHES (Bau Escalade 101), Aurélie BONIFAY (Club escalade de Quinson 53), Franck PRIGENT (Internationaux escalade de Serre Chevalier 10), Guillaume LABETOULE (Club de Kelotrampo 69), Jean Claude GRAND (Roqvertical 109), Gilles DEHEU (Harmonie Cimes 161, Azur aventure 27), Alison INZERILLI (Union Sportive Cagnes 273, La Roche aux Abeilles 95, Trinité Sport escalade 149), Dominique BESSONNEAU (Verti'cade 229, Block'évasion 34, Escalade club Aubagnais 52), Christine SLAMTI (AS GRIMPER 189, Roc'alpilles 91, SMUC escalade 276), Yannick BAECHE (Provence Ascension 34, Lézard de la Grime 64, GMA 500- 71), Pascale SARR (Pack à grimpe 98, Outdoor Aventure 98, Roc Aventure 72), Pierre DURET (Desvertige 23, Groupe escalade Oppedois 9),

**Présents** : Claude FULCONIS (Secrétaire de la Ligue), Patricia GAUBERTI (Trésorière de la Ligue), Alain RIGHI (Président CT 83), Claire DIVOUX, Gilles MAUTRET, Maryline PROAL, Christelle LAFONT.

**Invités** : Vincent CLARISSE, Amar KELTOUMI (salariés de la Ligue),

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée informatiquement par tous les représentants présents.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Serge BARRAGAT – Président de la Ligue Sud Provence Alpes Côtes d'Azur.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2023, au cours de laquelle nous avons constaté l'absence de quorum, une nouvelle AGE a été convoquée, conformément à nos statuts. Le 4 février 2023, les délégués des associations membres de la Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, de façon distancielle (visioconférence) et présenteielle sur une convocation du Président, en date du 6 janvier 2023.

## Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président ouvre officiellement la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9 h 45.

Le Président remercie

- Les présidents des clubs présents ou représentés,
- Les présidents des CT ainsi que les membres du comité directeur présents.
- Madame Françoise DUCOEUR, Vice-Présidente de la FFME, représentant le Président Alain CARRIERE

Le président précise que tous les documents de cette AG étaient disponibles sur un espace partagé dont le lien a été communiqué sur la convocation et rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption des modalités de l'AG en mode mixte (présentiel et distanciel)
- 2- Modifications des statuts de la Ligue

## 1 Modalités de l'Assemblée générale en mode mixte (présentiel & distanciel)

### Résolution n° 1 Modalités de l'AG du 04/02/2023

Les statuts de la Ligue ne prévoient pas la tenue de l'AG en mode « distanciel »

En 2020, suite aux protocoles sanitaires COVID19, un décret imposait le mode « distanciel »

**Validez-vous la tenue de cette AG en mode mixte : présentiel et distanciel ?**

Contre : 0 clubs / 0 voix

Abstention : 0 clubs / 0 voix

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur peut se tenir.

## 2 Modification des statuts de la Ligue

Les statuts Types avaient été validés, par les représentants des clubs, à l'AG de la FFME du 02/04/2022

Présentation des modifications majeures

- Inscription du Para-Escalade comme discipline sportive
- Permettre d'exploiter des établissements d'activités sportives et de réaliser des opérations commerciales
- Pour le quorum :
  - D'une AG Ordinaire : uniquement « au moins un tiers des voix » (licenciés).
  - D'une AG Extraordinaire : uniquement « au moins la moitié des voix » (licenciés)
- Notre mandat, exceptionnellement expirera, au plus tard le 30 octobre 2024
- Réunions & AG - Tous les organes et commissions de la Ligue peuvent délibérer à distance, (Visio, ...)

### Résolution n°2 : Modification des statuts de la Ligue

La modification des statuts de la Ligue est soumise au vote.

Contre : 0 clubs / 0 voix

Abstention : 0 clubs / 0 voix

**La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.**

## Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

### Le mot du Président

Encore merci à toutes et à tous pour le temps que vous consacrez à notre Ligue, à nos Comités Territoriaux, à nos clubs, aux licenciés et au développement de nos activités

L'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée à 10h.

Fait à Marseille, le 4 février 2023

Serge BARRAGAT

Président

Claude FULCONIS

Secrétaire